



Programme national pour le développement agricole et rural (PNDAR)

- Dispositif national -

Objectifs

Accompagner le développement agricole des territoires français, en apportant un soutien financier à la mise en œuvre de projets, dans le domaine agricole, de recherche finalisée, d'études, d'expérimentation, d'expertise, de diffusion des connaissances, de formation, de conseil, ...

Descriptif

Le Programme national pour le développement agricole et rural (PNDAR) fixe les grandes orientations pour le développement agricole et rural sur 7 ans. Le PNDAR actuel (programmation 2014-2020) comprend :

- **Trois orientations stratégiques :** augmenter l'autonomie et améliorer la compétitivité des agriculteurs ; promouvoir la diversité des modèles agricoles et des systèmes de production ; améliorer les capacités d'anticipation et de pilotage stratégique des agriculteurs et des acteurs des territoires.
- **Quatre thématiques prioritaires :** anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement ; conception et conduite de systèmes de production diversifiés et économiquement viables ; qualité et valorisation des produits ; renouvellement des générations et des formes d'exercice de l'activité agricole.

Le PNDAR est composé d'un ensemble de programmes qui doivent contribuer à ces orientations et priorités pour pouvoir bénéficier d'une subvention :

➤ Les programmes pluriannuels régionaux des chambres d'agriculture

Au même titre que les chambres régionales d'agriculture de l'hexagone, les chambres des DOM élaborent leur programme régional de développement agricole et rural (PRDAR) à partir des priorités définies dans le contrat d'objectifs de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture.

- **Les programmes pluriannuels des instituts et centres techniques et autres organismes nationaux**
- **Des projets sélectionnés après appel à projets** dans différentes catégories : « innovation et partenariat », « recherche technologique », « semences et sélection végétale », « mobilisation collective pour l'agro-écologie » et « maladies du bois de la vigne ».
- **Des actions de développement innovantes répondant à des problématiques actuelles** en accompagnement des programmes pluriannuels.

Modalités financières

Le fonds affilié au financement du PNDAR est le **Compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural (CASDAR)**. Il est alimenté par le produit de la taxe sur le chiffre d'affaire des exploitants agricoles. Les recettes sont donc fluctuantes d'une année sur l'autre. Elles sont estimées à 147 M€ en prévisionnel.

Les actions des PRDAR ne sont financées qu'à 80% maximum par les crédits CASDAR mais peuvent mobiliser des crédits d'origine autre, européenne ou nationale : FEADER, collectivités locales, FranceAgriMer, ODEADOM, ...

Montants prévisionnels pour la mise en œuvre des PRDAR en 2015

	Coût total	Financements		
		Crédits CASDAR	Collectivités locales	UE
Guadeloupe	661 616	363 872	217 000	2 320
Guyane	225 000	180 000	0	0
Martinique	535 700	372 589	150 000	0
Mayotte	192 359	91 800	3 900	38 810
La Réunion	809 798	487 830	48 860	110 540

Les crédits affectés dans le cadre d'appels à projets sont variables d'une année sur l'autre.

Bénéficiaires

- Les chambres d'agriculture des départements français d'outre-mer.
- Les acteurs du développement agricole et rural : Les organismes publics exerçant des missions de recherche dans le domaine agricole, les établissements d'enseignement supérieur agricole, les instituts et centres techniques liés aux professions, les centres d'innovation technologique, éventuellement les entreprises de la filière agricole et de la transformation des produits agricoles.

Cadre juridique

Livre VIII, titre II du Code rural et de la pêche maritime

Arrêté du 19 octobre 2006 relatif à l'élaboration et à l'évaluation du programme national de développement agricole et rural

Circulaire CAB/C2013-0003 du 20 juin 2013 orientations relatives à la préparation du programme national de développement agricole et rural 2014-2020, financé par le compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » (CASDAR).

Pour en savoir plus

Pour candidater aux appels à projet : <http://agriculture.gouv.fr/appels-a-projets>

Fiche construite en collaboration le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.